

2 orig + 1 copie compt 21.4.59

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de ROCHEFORT

Séance du 10 Avril 1959

Département de la Charente-Mme

OBJET :

Secours aux sinistrés de Madagascar

59050

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. MEYER, Maire, en session ordinaire, d'après convocations faites le 6 Avril 1959.

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSÉAU, LANOUE, LANUSSE, BISCAYE, BERLAND, ETCHEBER, FLAHAUT, FONTANILLE, GUILLAUD, LAMOUCHE, MASSE, MONGRAND, MOUCHOT, POUGET, REIX, MENANT BOUCHET, BÉTOUS, BUJARD, CHAMBOULAN, GACHET, GALLAND, NARTEAU, Melle FOUCHE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un secours de 100.000 frs a été versé par le Bureau de Bienfaisance pour les sinistrés de Madagascar. Il propose au Conseil Municipal d'adresser au nom de la ville un nouveau secours de 100.000 frs

Le Conseil Municipal

sur la proposition de M. le Maire

- décide de verser un secours de 100.000 frs en faveur des sinistrés de Madagascar
- dit que la dépense sera mandatée ch XXXI du Budget primitif " Dépenses imprévues "

adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Contigné au registre MM. les membres présents

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 18 AVRIL 1959
LE SOUS PREFET
signé: J.VOCHEL

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



POUR COPIE CONFORME
MAIRIE DE ROYAN, le 21 avril 1959
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,

M. MATRAS

Matras